



ACCUEIL DES GROUPES SCOLAIRES AUX AUDIENCES CORRECTIONNELLES

Les visites de groupes scolaires aux audiences correctionnelles sont possibles.

Pour quel public ?

- Pour les classes à partir de la 3^{ème}
- Par groupe de 10 élèves maximum, chaque groupe étant encadré par 1 accompagnateur minimum

Quelle est la démarche à suivre pour assister à une audience ?

Un courriel est à envoyer au secrétariat de la présidence, au minimum 15 jours avant la date d'audience souhaitée : p.tj-pontoise@justice.fr

Les informations suivantes sont à préciser :

- Le nombre d'élèves et leur âge
- Les jours sollicités
- Les coordonnées de l'encadrant

En l'absence de réponse de notre part, nous vous remercions de ne pas vous présenter à l'accueil du tribunal. La sécurité du tribunal reçoit une liste des professeurs ayant une réponse positive avec le jour précis. Ce process permet d'éviter plus de 10 élèves par salle. Les justiciables étant prioritaires en salle et les places peu nombreuses.

Nous vous informerons si votre demande ne peut recevoir une suite positive.

Comment se déroule les audiences ?

Les audiences du matin débutent à 9h00 (elles se tiennent du mardi au jeudi inclus)

Les groupes doivent se présenter au Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) du tribunal dès 8h30.

Les audiences de l'après-midi débutent à 13h30 (elles se tiennent du lundi au vendredi inclus)

Les groupes doivent se présenter au Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) du tribunal dès 13h00.

Il est possible de quitter l'audience avant la fin, à condition de le faire dans le calme et entre deux dossiers ou lors d'une suspension d'audience.

Pendant l'audience, les élèves doivent être silencieux. Il n'est pas permis de boire, ni de manger.

Les téléphones portables doivent être éteints.

Exploiter la visite

Aucun accompagnateur au sein de la juridiction ne pourra vous être proposé le jour de la visite.